

CONSEIL MUNICIPAL 7 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 7 juin à 20 heures, le Conseil Municipal de CONDE SUR IFS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Laurent DECLERK, Maire.

Présents : M. QUILLET Jean Pierre, M. HAUGUEL Olivier M. DAVID Olivier, M. GOUPIL Vincent, M. TARIN Rémy

Absents excusés : Mme BAZIRET Maryvonne, M. HAIRAUT Ludovic, Mme BOUDIN Sandrine (excusés).

Secrétaire de séance : M. Olivier HAUGUEL

Date de convocation : 3 juin 2022.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MAI 2022

Il convient d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 3 mai 2022.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 3 mai 2022.

FIXATION DE LA DUREE D'AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT ET DES FONDS DE CONCOURS VERSES PAR LA COMMUNE.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2321-2, 28° du CGCT ;

Le décret n° 2015-1846 du 29 décembre 2015 modifiant la durée des amortissements des subventions d'équipement versées par les communes et leurs établissements publics et portant neutralisation de la dotation aux amortissements des subventions d'équipements versées par les communes, leurs établissements publics et les départements.

La commune est assujettie à l'application de la norme comptabilité M14.

Conformément à la réglementation, il convient de fixer les durées d'amortissement des subventions d'équipement et des fonds de concours versés, imputés au compte 204.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer les durées d'amortissement des subventions d'équipement et des fonds de concours versés à 5 ans.

DEVIS SDEC ENERGIE POUR LA POSE D'ECLAIRAGE SUR LA PLACE DE LA MAIRIE

La place de la mairie ne dispose pas d'éclairage public. Un devis a été demandé au SDEC ENERGIE pour la pose d'équipement d'éclairage.

Vu le montant présenté, le conseil municipal souhaite que d'autre solution d'éclairage soit étudiée. Le sujet sera évoqué lors d'un prochain conseil.

POINT SUR LE DEPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE

Les équipes en charge du déploiement de la fibre optique employées par COVAGE vont commencer à intervenir sur le territoire communal.

La commune a une politique d'effacement de réseaux depuis plusieurs années. Les conseillers municipaux ne souhaitent pas que des poteaux soient réimplantés uniquement pour le déploiement de la fibre, ils souhaitent privilégier le tirage des câbles en sous-terrain.

POINT SUR L'OFFRE INTERNET FIBRE DE LA MAIRIE

Le marché conclu entre la communauté de communes Val ès dunes et le prestataire LINKT se termine le 17 septembre prochain.

La commune sera libre de choisir le prestataire de son choix.

Madame Baziret et Monsieur Hauguel vont étudier les offres.

Sauf imprévu, le prochain conseil municipal aura lieu le mardi 5 juillet à 20 h.